

Compte rendu de séance

Séance du 13 Septembre 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
06/09/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 18/09/2019

L'an 2019, le 13 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, M. MACÉ Marcel, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Excusés : M. BERRUYER Cyrille, Mme LEGRAND Sandrine
Absent(s) : M. PELÉ Rémy

A été nommé(e) secrétaire : Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène

Objet(s) des délibérations

- 2019-039 - Modifications des statuts Couesnon Marches de Bretagne :
- 2019-040 - Recrutement d'agents contractuels :
- 2019-041 - Remboursement de salaires près de la commune de Marcillé Raoul :
- 2019-042 - Réparation toiture Classe maternelle :
- 2019-043 - Fourrière Animale :
- 2019-044 - Demande de signalisation directionnelle :

2019-039 – Modifications des statuts Couesnon Marches de Bretagne :

Vu la délibération n° 2019-222-020 du 9 juillet 2019 de Couesnon marches de Bretagne approuvant la modification des statuts ;

Vu l'article L.5211-17 du CGCT ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la liste des modification :

1-- Prise en compte des communes nouvelles,

2 - Redéfinition politique culturelle avec l'extension sur l'ensemble du territoire du dispositif musique à l'école, une nouvelle répartition des aides aux associations culturelles.

3 - Redéfinition des actions dans le domaine du sport avec :

- le développement des écoles multisport par la Communauté

- la modification des critères pour les subventions aux associations sportives et pour le soutien aux manifestations sportives

4 - Mobilité Transports

Relève de la compétence de la communauté :

- le financement du transport des élèves de classe élémentaire vers les équipements sportifs communautaires et communaux hors équipement aquatique,
- le financement du transport pour les élèves de classe préélémentaire et élémentaire pour les communes dépourvues de lieu dédié à la lecture publique type médiathèque
- aide financière pour l'acquisition de vélos à assistance électrique en complément du dispositif national
- actions de mobilité pour les demandeurs d'emploi

Actions relevant de l'enjeu mobilités du PCAET

Plan de Mobilité rurale

Participation financière à des études menées par des partenaires extérieurs

5- Projet de territoire de développement durable

6 - Soutien financier à l'APPAC et participation à l'animation du territoire pour mise en valeur du patrimoine,

7 - Participation au capital de sociétés,

8- Fonds de concours aux communes membres et réciproquement

CE QUI EST DETRANSFERE AUX COMMUNES :

- Immobilier commercial
- Fourrière animale à compter du 01/2020
- Educateurs sportifs mis à disposition des écoles et associations.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve pour 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, la modification des statuts de Couesnon Marches de Bretagne

2019-040 - Recrutement d'agents contractuels :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux

Considérant qu'un accroissement temporaire de travail, peut nécessiter le recours à l'embauche de personnels contractuels ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Le maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

2019-041 - Remboursement de salaires près de la commune de Marcillé Raoul :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des conventions ont été signées entre les commune de ST REMY DU PLAIN et de MARCILLE RAOUL pour mise à disposition de personnel.

Les sommes dues par la commune de ST REMY sont :

Heures effectuées par Mme L'HONORE année scolaire 2018-2019 : 87 heures 45 minutes : 1175.85€

Heures effectuées par Mme ROGER : remplacement secrétariat de mairie : 33 Heures : 464.64€

Le conseil municipal autorise Mr le maire à payer ces sommes dues à la commune de Marcillé Raoul.

2019-042 - Réparation toiture Classe maternelle :

L'entreprise DESPREAUX qui assure l'entretien des toitures des bâtiments communaux est venue constater l'état de celle de la classe maternelle.

Vu l'état de dégradation, une réparation n'est pas envisageable, il faut refaire une toiture neuve. Le montant est de 15279.50€HT avec une moins-value de 1153.70€HT si les gouttières sont conservées.

Après délibération, le conseil municipal décide de refaire la toiture à neuf (gouttières comprises) et accepte le devis de l'entreprise DESPREAUX

2019-043 - Fourrière Animale :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne met un terme au contrat de prestations de services pour la capture, ramassage et le transport d'animaux sur le territoire de l'ancienne communauté de communes d'Antrain au 31 décembre 2019 avec le groupe SACPA de Betton. Afin d'éviter une rupture de ce service, Monsieur le Maire propose de poursuivre la collaboration avec le groupe SACPA et de se rapprocher des communes de l'ancienne communauté de communes d'Antrain pour un éventuel avantage tarifaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable sur cette proposition et demande à Mr le Maire de poursuivre les démarches pour adhérer à un contrat groupé qui serait plus intéressant financièrement.

2019-044 - Demande de signalisation directionnelle :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal, d'une demande du Pays de Fougères pour le compte du GAEC DES DOMAINES. En effet, ce GAEC faisant de la vente directe de produits laitiers demande la pose de panneaux directionnels.

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide le jalonnement proposé sur le domaine communal
- Est favorable à la mise en place d'une signalétique dans le centre bourg et va demander un devis pour l'achat de mâts sur les lesquels une réglette indiquant la direction de la ferme, pourrait être posée, à la charge du demandeur.

Questions diverses :

Dossier numérotation et nom des hameaux : réunion de commission le mardi 17 septembre à 20h30

Information sur travaux « rue des carrières » : Voir avec Mr MAHE : le problème du remblaiement des tranchées, le branchement de certains réseaux d'assainissement d'eaux usées et la remise en état après le passage de l'entreprise MONGODIN.

Règlementation du stationnement « Rue de l'église » et « Route de Rimou :

Lors de la dernière réunion, il a été évoqué l'achat de quilles anti-stationnement. Pascal MOULIN de CMDDB préconise d'essayer une peinture jaune au sol dans un premier temps. Le conseil municipal se prononce pour l'achat de bornes anti-stationnement et non pour des tracés en peinture jaune.

Réunion commission « cimetière » : A revoir à la prochaine réunion de conseil municipal.

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires par le CDG (contrat groupe) : le contrat actuel arrive à échéance au 31.12.2019. A revoir à la prochaine réunion de conseil municipal.

Tracé cour maternelle et demande de Mme MONJOLIAN : Le conseil municipal se prononce favorable pour faire réaliser un complément au traçage réalisé et contre la demande de peindre le bitume en vert autour des bacs de jardinage.

Championnat cycliste des élus : Le 21 septembre à Pleine Fougères

SMICTOM : Projet de regroupement de trois SMICTOM (Fougères, des forêts et d'Ille et rance). Ces deux derniers syndicats de traitement des ordures ménagères ont déjà acté une fusion à l'horizon 2020. S'unir avec l'homologue de Fougères ferait de cette association le 2e SMICTOM d'Ille-et-Vilaine après celui de Rennes Métropole.

Ce nouvel ensemble permettrait une gestion en commun de la collecte et du traitement sur cinq communautés de communes (Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Bretagne Romantique, Liffré-Cormier et Val d'Ille-Aubigné), soit plus de 160 000 habitants.

Mme MEIGNAN, référente communale informe le conseil municipal que les membres du SMICTOM de Fougères ont voté NON à la majorité car aucune étude préalable à cette fusion, n'a été réalisée à ce jour.

Date des élections municipales 2020 : Les 15 et 22 mars 2020 : Prévoir votre présence aux permanences. Monsieur le maire annonce officiellement qu'il ne sera pas candidat en mars 2020.

Séance levée à: 22:30

*En mairie, le 17/09/2019
Le Maire
Yves LERAY*